

fournisseur de denrées essentielles à un régime alimentaire équilibré. Des mesures actives sont prises au Canada pour enseigner à la population les avantages d'un tel régime.

Au cours de ces dernières années, le régime alimentaire a marqué une amélioration générale au Canada. Dans l'ensemble, le régime alimentaire de la famille moyenne semble approprié et suffisamment varié du point de vue des calories. Il comprend, en général, une quantité suffisante des matières contenant des vitamines, telles que le lait, les légumes, le beurre et les œufs. Dans beaucoup d'écoles primaires, du lait est fourni au prix coûtant aux enfants et des dispositions sont prises quelquefois pour en donner à ceux qui ne sont pas en mesure de payer. Il en résulte que les indices d'insuffisance en vitamines marquent une tendance encourageante à diminuer dans les cas de rachitisme et de scorbut. Les décès par rachitisme, aux âges d'un an ou plus, pour l'ensemble du Canada, sont tombés de 99 en 1926 à 35 en 1935. Sur une population hospitalisée de 94,000 personnes, il n'y a eu que quatre cas de rachitisme et quatre de scorbut en 1935. Le nombre de cas de tuberculose a diminué dans tout le pays. Dans une des provinces, le taux n'est que de 30 pour 100,000. Il termina en rappelant la collaboration du Bureau international du Travail dans l'étude du problème de l'alimentation.

Organisation des communications et du transit

La deuxième Commission a pris acte du fait qu'en janvier 1936 le Conseil avait chargé la Commission consultative et technique des communications et du transit d'élaborer un nouveau Statut de l'Organisation en s'inspirant des réformes recommandées par le Comité chargé d'étudier la constitution et le fonctionnement des commissions de la Société des Nations, réformes qui ont été approuvées par une résolution de la seizième Assemblée. Elle prit également acte d'un rapport préparé par un Comité spécial d'experts qui a signalé certaines difficultés qui mettent obstacle à l'application de cette résolution. Ayant pris ces textes en considération, la deuxième Commission a rédigé de nouveaux principes directeurs portant à la fois sur les travaux préliminaires à accomplir et les modalités à suivre en vue de l'application du nouveau Statut.

La deuxième Commission a examiné, en outre, les travaux de l'Organisation en relation avec les problèmes économiques et, sous ce rapport, a passé en revue la question de la coordination des transports. Cette question a été étudiée au cours de la seizième Assemblée, alors qu'on a constaté que le problème du rail et de la route engageait l'attention de plusieurs gouvernements. La Commission a pris acte que, conformément au vœu exprimé par la seizième Assemblée, l'Organisation poursuivait un étude des problèmes des transports par route, par rail et par voie fluviale. Plusieurs délégués ont fait allusion à la concurrence relative au transport effectué par automobiles et par chemin de fer. Le délégué de la Tchécoslovaquie, entre autres, a proposé que l'Organisation fût invitée à poursuivre une étude complète avec le concours, s'il y a lieu, des associations internationales de chemins de fer et de ceux qui les utilisent. Le délégué des Pays-Bas a appuyé cette proposition.

Travaux publics

L'Organisation des communications et du transit s'est préoccupée de la question des travaux publics presque depuis le début de la dépression, et elle a collaboré avec le Bureau international du Travail dans plusieurs études du problème. A diverses époques au cours de la lutte contre le chômage, le problème du financement de travaux publics de caractère international a été abordé, mais peu de chose a été accompli, bien que l'on ait tenu compte des travaux publics exécutés par les gouvernements et financés par leurs trésoreries nationales respectives. La deuxième Commission a pris connaissance d'une documentation considérable fournie par quarante gouvernements. Cette documentation contient des renseignements détaillés relatifs à l'organisation et aux résul-